

**CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION**

**États financiers**

**30 juin 2021**

**(non audité)**

**CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION**

**États financiers**

**30 juin 2021**

**(non audité)**

**Table des matières**

	<b>Page</b>
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	1 - 2
État des résultats	3
Bilan	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7 - 13
Renseignements complémentaires	14



# Alain Ouellette CPA inc.

818 Notre-Dame, bureau 200  
Repentigny (Qc), J5Y 1B7  
Téléphone : 450-704-4601  
Télécopieur : 450-704-4607

## **Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant**

Aux membres de  
CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION

J'ai effectué l'examen des états financiers ci-joints de la CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION, qui comprennent le bilan au 30 juin 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité du professionnel en exercice*

Ma responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en me fondant sur mon examen. J'ai effectué mon examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que je me conforme aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, je n'exprime pas une opinion d'audit sur les états financiers.

*Conclusion*

Au cours de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DE COMMERCE DE LA MRC DE L'ASSOMPTION au 30 juin 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Alain Ouellette CPA INC.*

**ALAIN OUELLETTE CPA INC.<sup>1</sup>**

Repentigny, le 21 septembre 2021

---

<sup>1</sup> Par Alain Ouellette, CPA auditeur, CGA

## Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption

### État des résultats

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021  
(non audité)

3

	2021	2020
<b>Produits</b>		
Subventions (annexe A)	162 713 \$	119 083 \$
Activités (annexe B)	100 262	153 711
Cotisations des membres	73 876	84 315
Revenus de placements (annexe C)	19 424	10 928
Ristournes	13 667	13 719
	369 942	381 756
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	195 576	198 889
Activités (annexe D)	71 386	86 494
Loyer	24 400	24 400
Permis, licences et associations	12 807	11 427
Honoraires professionnels	8 908	9 505
Fournitures de bureau et papeterie	7 414	4 445
Publicité	4 581	4 599
Télécommunications	4 555	3 286
Frais financier	3 775	5 225
Assurances	3 013	3 442
Amortissement des immobilisations corporelles	2 355	589
Divers	1 555	-
Congrès, réunions et perfectionnement	1 323	5 782
Entretien et réparations - Mobilier et équipement	1 177	1 651
Sous-traitance	1 000	3 283
Frais de déplacements	423	1 564
Frais de représentation	12	1 414
	344 260	365 995
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	25 682 \$	15 761 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption

## Bilan

Au 30 juin 2021  
(non audité)

4

	2021	2020
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	217 505 \$	200 374 \$
Placements à court terme (note 3)	216 244	198 240
Comptes clients et autres créances (note 4)	59 912	25 660
Frais payés d'avance	181	8 848
	493 842	433 122
Immobilisations corporelles (note 5)	-	2 355
	493 842 \$	435 477 \$
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	30 338 \$	39 895 \$
Produits reportés	108 723	102 955
Apports reportés (note 7)	45 947	19 475
	185 008	162 325
Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (note 8)	40 000	30 000
	225 008	192 325
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	-	2 355
Non affecté	268 834	240 797
	268 834	243 152
	493 842 \$	435 477 \$

Au nom du conseil d'administration,

\_\_\_\_\_  
Jean-François Hallé, président

\_\_\_\_\_  
Jean Tavares, trésorier

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption**

**État de l'évolution de l'actif net**

**Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021  
(non audité)**

**5**

	<b>Investi en immobilisations</b>	<b>Non affecté</b>	<b>2021 Total</b>	<b>2020 Total</b>
<b>Solde au début</b>	2 355 \$	240 797 \$	243 152 \$	227 391 \$
Excédent des produits sur les charges	(2 355)	28 037	25 682	15 761
<b>Solde à la fin</b>	- \$	268 834 \$	268 834 \$	243 152 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption****État des flux de trésorerie****Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021  
(non audité)****6**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	25 682 \$	15 761 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements en actions et fonds d'actions	(14 268)	(6 765)
Gain (perte) sur disposition de placements	(839)	945
Amortissement des immobilisations corporelles	2 355	589
	12 930	10 530
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes clients et autres créances	(34 252)	(5 430)
Frais payés d'avance	8 667	4 785
Créditeurs	(9 557)	(7 601)
Produits reportés	5 768	1 526
Apports reportés	26 472	(27 829)
	10 028	(24 019)
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(99 388)	(6 684)
Encaissement de placements	96 491	10 670
	(2 897)	3 986
<b>Activités de financement</b>		
Augmentation de la dette à long terme	20 000	40 000
Subvention - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	(10 000)	(10 000)
	10 000	30 000
<b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>17 131</b>	<b>9 967</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>200 374</b>	<b>190 407</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>217 505 \$</b>	<b>200 374 \$</b>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**1. Constitution et secteur d'activité**

La Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption est constituée en vertu de la partie II de la Loi fédérale des Chambres de commerce et est exemptée des impôts sur le revenu. Elle est un organisme à but non lucratif, regroupant des gens d'affaires, vouée à la promotion du développement des entreprises de la MRC de L'Assomption.

**2. Principales méthodes comptables**

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

**Constataion des produits**

a) Activités de la Chambre de commerce

Les produits des activités de l'organisme sont comptabilisés au cours de l'exercice où se réalise la prestation des services.

b) Subventions

L'organisme comptabilise les produits de subvention selon la méthode du report. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les subventions non affectées sont constatées au titre de produit lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

c) Cotisations des membres

Les produits de cotisations des membres sont comptabilisés sur la durée de la période d'admissibilité à la cotisation.

d) Commandites

Les commandites non affectées sont comptabilisées comme produits, au moment où elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué de façon raisonnable et si sa perception est raisonnablement assurée.

Les commandites grevées d'une affectation d'origine externe sont reportées de façon à les comptabiliser en tant que produits au cours de l'exercice où les obligations correspondantes sont remplies.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Constatation des produits (suite)

#### f) Placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. La variation de la juste valeur des placements à court terme est constituée des gains et pertes sur disposition de placements et de la variation de la juste valeur non réalisée des placements à court terme. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. Les dividendes et les produits provenant des parts de fonds communs de placement sont constatés au moment de leur distribution.

#### f) Autres revenus

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque des preuves convaincantes d'un accord que le service a été rendu existent, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

#### g) Ristournes

Les revenus de ristournes de référencement sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée.

### Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent beaucoup d'heures annuellement à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Instruments financiers

#### *Évaluation initiale et ultérieure*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement sauf pour les placements à court terme qui sont évalués à la juste valeur.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des comptes clients et autres créances.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créanciers.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### Instrument financiers (suite)

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

### Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### Produits reportés

Les produits reportés, représentant des produits provenant de cotisations des membres, d'activités et de commandites qui chevauchent des exercices, sont constatés aux résultats au fur et à mesure que les charges afférentes sont engagées ou que les services sont rendus.

## 3. Placements à court terme

	Coût	2021	2020
Titres et fonds à revenu fixe	117 872 \$	117 957 \$	125 091 \$
Actions et fonds d'actions	38 745	43 685	30 191
Autres	46 692	54 602	42 958
	203 309 \$	216 244 \$	198 240 \$

## Notes complémentaires

Au 30 juin 2021  
(non audité)

10

**4. Comptes clients et autres créances**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Comptes clients	46 823 \$	23 300 \$
Taxes à la consommation	13 089	2 360
	<b>59 912 \$</b>	<b>25 660 \$</b>

**5. Immobilisations corporelles**

	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>2021 Valeur nette</b>	<b>2020 Valeur nette</b>
Mobilier et équipement	31 549 \$	31 549 \$	- \$	2 355 \$

**6. Crédateurs**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Comptes fournisseurs	7 967 \$	20 466 \$
Salaires et vacances à payer	18 455	15 366
Retenues à la source	2 416	2 005
Autres crédateurs	-	558
Frais courus	1 500	1 500
	<b>30 338 \$</b>	<b>39 895 \$</b>

**7. Apports reportés**

Les apports reportés sont constitués de contributions municipales et autres subventions qui représentent des sommes reçues au cours de l'année et destinées à couvrir une partie des charges de fonctionnement de la chambre pour le prochain exercice financier. Les variations survenues dans ce solde sont les suivantes :

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Solde au début	19 475 \$	47 304 \$
Montants reçus au cours de l'exercice	237 790	99 282
	257 265	146 586
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(211 318)	(127 111)
Solde à la fin	45 947 \$	19 475 \$

**8. Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes**

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Emprunt, sans intérêt, obtenu dans le cadre du Programme gouvernemental du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, remboursable au plus tard le 31 décembre 2022. Une aide gouvernementale de 10 000 \$ a été comptabilisée au courant de l'exercice financier 2021 (10 000 \$ en 2020) car 33 % du prêt sera radié s'il est remboursé avant le 1er janvier 2023.	40 000 \$	30 000 \$

Cet emprunt a été obtenu afin d'aider l'organisme à payer ses dépenses opérationnelles pendant la pandémie de la Covid-19. Ce prêt est sujet à une vérification par les autorités canadiennes afin de s'assurer que la Chambre de commerce a rencontré tous les critères d'admissibilité à l'obtention du prêt.

Le versement en capital à effectuer au courant des deux prochains exercices financiers est de :

2022	-	\$
2023	40 000	\$

**9. Engagement contractuel**

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 24 400 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours du prochain exercice sont les suivants :

2022	24 400	\$
------	--------	----

## 10. Covid-19

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale de la Covid-19. Les pays ont adopté différentes mesures afin de respecter les recommandations des experts et endiguer la propagation du virus. Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local. La direction suit de près l'évolution.

L'organisme a pris des mesures pour atténuer les répercussions de cette crise. La Chambre de commerce a bénéficié des différents programmes gouvernementaux offerts aux entreprises dont le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), la Subvention d'urgence du Canada pour les loyers (SUCL) et la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). En ce qui a trait au CUEC un prêt de 60 000 \$ a été encaissé. Ce prêt est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 et fera l'objet d'une radiation allant jusqu'à 33 % s'il est remboursé en totalité avant cette date. Il portera intérêt au taux de 5 % à compter du 1er janvier 2023 et le solde sera exigible au plus tard le 31 décembre 2025. Pour ce qui est de la SUCL et de la SSUC, dont les critères d'admissibilités ont été annoncés en avril 2020, des demandes de subvention d'un montant total de 5 134 \$ pour la SUCL et de 53 215 \$ pour la SSUC ont été déposées et reçues pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.

Les autres incidences de cette situation sur la Chambre de commerce et ses activités sont trop incertaines pour être évaluées actuellement. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

## 11. Instruments financiers

### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2021 sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

#### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

## 11. Instruments financiers (suite)

### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Au 30 juin 2021, les placements à court terme libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

	Dollars américains	Dollars canadiens
	\$	\$
Titres et fonds à revenu fixe	7 761	9 630
Actions et fonds d'actions	8 360	10 374

### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

### Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposé au risque de prix autre en raison des placements à court terme dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

Chambre de commerce de la MRC de L'Assomption

Renseignements complémentaires

Pour l'exercice terminé le 30 juin 2021  
(non audité)

14

	2021	2020
<b>Annexe A - Subventions</b>		
Contributions municipales	80 628 \$	81 675 \$
Salariales	53 215	19 158
Autres subventions	28 870	18 250
	162 713 \$	119 083 \$

<b>Annexe B - Activités</b>		
Commandites	39 442 \$	42 142 \$
Inscriptions	31 690	82 217
Subventions	29 130	18 028
Autres	-	11 324
	100 262 \$	153 711 \$

<b>Annexe C - Revenus de placements</b>		
Variation de la juste valeur des placements à court terme	15 107 \$	5 820 \$
Revenus d'intérêts	4 317	5 108
	19 424 \$	10 928 \$

<b>Annexe D - Activités</b>		
Honoraires	32 050 \$	28 253 \$
Location, traiteur et repas	16 490	24 666
Télécommunications	11 565	6 355
Publicité et promotion	4 491	1 325
Prix concours	3 850	7 586
Papeterie, impression et fournitures	1 887	498
Autres	553	10 785
Frais tournoi de golf et autres	500	7 026
	71 386 \$	86 494 \$